

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Garantie d'emprunt SEMCODA - Délibération de principe – projet de réhabilitation de 32 logements – rue Centrale et rue Nationale à Hauteville –

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER
LEMOINE Gilbert pouvoir à Madame Christine MARTINE
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Le Maire
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SEMCODA demande un accord de principe afin que la commune garantisse un emprunt concernant leur projet de réhabilitation de 32 logements collectifs – rue Centrale et rue Nationale à Hauteville.

Cette opération s'inscrit dans leur plan de rénovation thermique pour permettre à leurs locataires d'accéder à un meilleur confort de vie et à une diminution substantielle des consommations énergétiques.

A la demande de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), la SEMCODA doit financer leurs opérations à hauteur de 25% de fonds propres et 75% d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). L'offre de prêt de la CDC est soumise à l'obtention de la garantie de l'emprunt auprès de la collectivité, condition sine qua non pour que l'opération de réhabilitation puisse être réalisée.

Le montant global budgété pour cette opération par la SEMCODA est de 1 529 782 € TTC.

La SEMCODA demande une garantie à hauteur de 100 % sur un montant d'emprunt estimé à 1 147 337 € TTC, soit 75 % du montant global de l'opération.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer en intention sur cette garantie d'emprunt.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 26 voix POUR et 2 voix CONTRE de Joël BORGEOU et Alexandre LALLEMENT, des membres présents et représentés,

- **DONNE un avis favorable de principe pour garantir à hauteur de 100 % un montant d'emprunt à 1 147 337 € TTC** finançant l'opération de la SEMCODA de réhabilitation de 32 logements collectifs – rue Centrale et rue Nationale à Hauteville.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

